

Les subsides

M. Dick: Monsieur le Président, j'aurais un certain nombre de questions à poser au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). J'ai trouvé son discours très intéressant. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ses conceptions et je suppose que c'est pour cela que nous ne sommes pas du même parti. C'était un discours honnête, sauf pendant les trois dernières minutes où il a repris son ton aigu et a et élevé la voix pour essayer de montrer une grande colère. Mais, jusque là, le député avait été raisonnable et intelligent. Dans les trois dernières minutes il a repris ce ton émotionnel ridicule, avec beaucoup de grands mots, mais peu de substance.

Si une personne détient 51 p. 100 des parts d'une société, pense-t-il que cette personne peut faire tout ce qu'elle veut? Le député ignore-t-il les lois de la province et de l'État fédéral et le nombre de décisions judiciaires qui protègent les intérêts des actionnaires minoritaires? Le député pense-t-il que l'actionnaire majoritaire peut s'approprier tous les avoirs et faire ce qui lui plaît? Le député ne connaît-il pas les arrêts qui protègent les actionnaires minoritaires? Je dirais que 49 p. 100, c'est une bonne minorité. Même les parts de 1 ou 2 p. 100 ont été protégées par les tribunaux pour éviter les abus.

Deuxièmement, le député cite-t-il un fait qu'il connaît, comme il le sous-entend, lorsqu'il dit que Northern Telecom a un plan B, ou bien imagine-t-il ou suppose-t-il qu'il en sera ainsi? Pourrait-il nous dire s'il s'appuie sur des suppositions ou sur des informations? Le député a-t-il quelque preuve à nous montrer?

Le député a déclaré alors que 60 millions de dollars pourraient être investis aux termes du plan B, mais que la compagnie aurait quand même une dette de plus de 200 millions de dollars sur les bras, un fardeau certes difficile à soutenir pour elle sauf si, chose que le député a omis de préciser à ce moment-là, le gouvernement avançait 30 ou 40 millions de dollars, somme que les libéraux ont refusé de débloquent lorsqu'on leur en a fait la demande l'année dernière.

Dans sa déclaration, le député a prétendu que la British Telecom est maintenant libre de poursuivre une politique plus audacieuse, plus innovatrice. Mais en précisant que cela restait à prouver. Laisse-t-il entendre maintenant que c'est une bonne chose que cette compagnie ait été privatisée? Le député s'écarte-t-il de la doctrine socialiste habituelle qui veut que de deux maux, l'intervention de l'État est toujours le moindre mal? Ce sont les mots même du député.

Ne convient-il pas non plus que nous n'en sommes encore qu'à l'étape des négociations, que cette offre doit être d'abord approuvée par le conseil d'administration de Mitel et ensuite par celui de British Telecom? Ne voit-il pas que les actionnaires de Mitel et de British Telecom ainsi que les gouvernements britanniques et canadiens doivent eux aussi donner leur aval à une telle transaction? Six différents groupes doivent l'approuver avant qu'elle ne soit finalisée. Le député ne croit-il pas que des négociations auront lieu pendant tout ce temps? Mieux, ne pense-t-il pas que de telles négociations devraient normalement avoir lieu? J'ai la conviction qu'elles auront effectivement lieu. J'espère qu'elles infirmeront ce que dit le député lorsqu'il prétend que nous avons donné cette compagnie à une société étrangère. Je ne crois pas que nous l'ayons donnée du tout.

Mais toutes ces questions seront abordées au cours des négociations. J'espère certes que les négociations en régleront la plus grande partie.

Le député a dit éprouver des craintes. Parle-t-il pour lui-même ou cherche-t-il à faire croire à la population que le gouvernement va tout céder? En fait, si jamais le gouvernement acceptait une offre comme celle-là, et il n'a pas encore confirmé son acceptation ou son refus, il protégerait peut-être les emplois qui existent actuellement chez Mitel. Peut-être que grâce à lui, on pourrait réembaucher les 600 à 800 personnes qui ont été mises à pied au cours des 15 derniers mois? Après tout, la société Mitel n'avait plus un sou, n'avait plus les moyens de poursuivre son programme de commercialisation.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je prends note de la question du député et je vais tâcher d'y répondre le plus succinctement possible.

D'une part, je sais bien que la loi protège les actionnaires minoritaires, mais l'enjeu dans le cas de Mitel, c'est le Canada tout entier, ce sont les gens qui travaillent pour cette compagnie et aussi ses fournisseurs. Voilà donc bien des gens qui ne sont pas protégés par les lois qui, elles, protègent les actionnaires minoritaires contre la perte de leurs avoirs. Il se peut que ces actionnaires n'aient pas à craindre pour leurs titres même si Mitel va s'installer avec armes et bagages au Sud du Pays de Galles ou dans une autre région du Royaume-Uni. Je ne m'inquiète pas seulement pour eux. Je m'inquiète pour tous les Canadiens.

J'ignore si British Telecom a effectivement un plan B. Je n'en suis pas certain. Je m'en tiens à son option inconditionnelle de 18.5 p. 100 qu'elle a annoncée. J'ai contacté une personne chez Mitel, mais j'ai vainement essayé de communiquer avec MM. Cowpland et Matthews. J'ai parlé de cette transaction à un responsable des relations publiques qui s'est contenté de me dire que c'était le marché le plus avantageux qui ait jamais existé depuis la découverte du fil à couper le beurre. Lorsque nous avons communiqué avec la British Telecom à New York, puisqu'elle n'a pas de bureaux ici au Canada, nous n'avons pu parler là aussi qu'à la personne du service des relations publiques qui n'était pas particulièrement au courant de la question. Comme on doit s'en remettre presque exclusivement à des communiqués de presse, je ne puis dire avec certitude qu'il s'agisse du plan B. Tout ce que je sais, c'est qu'il me paraît instructif que si British Telecom croyait vraiment pouvoir contrôler à coup sûr 51 p. 100 des actions, elle n'aurait pas dit qu'elle en achetait 18 p. 100 juste au cas.

Que dire de la participation du gouvernement dans la société Mitel? Si la British Telecom injectait 60 millions dans la société Mitel avec l'offre minoritaire dont nous avons parlé, il n'est pas déraisonnable de penser qu'il aurait pu y avoir un investissement de capitaux gouvernementaux ou de capitaux d'autres sociétés canadiennes. Mon collègue d'Essex-Windsor (M. Langdon) a fait remarquer que beaucoup de sociétés canadiennes se gardaient d'investir parce qu'elles voulaient tenter le coup sur Teleglobe Canada et ne voulaient pas se risquer sur Mitel qui perd de l'argent depuis quelques trimestres tandis que Teleglobe affiche constamment des bénéfices.